



REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE DE MESNIL-EN-OUCHÉ

Préambule :

Service publique de la Commune-Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, la médiathèque est un lieu de rencontre intergénérationnelles et interculturelle autour du livre et de la culture sous toutes ses formes. Cet espace tiers-lieu est ouvert à tous et libre d'accès. Il favorise les échanges, la création, la découverte et les expérimentations.

ARTICLE 1 : ACCES, INSCRIPTION ET EMPRUNT

1. ACCES ET CONSULTATION SUR PLACE

L'accès à la médiathèque est gratuit et ouvert à tous.

La consultation des documents et/ou utilisation des services proposés ne nécessitent pas d'inscription au préalable.

2. INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL

L'inscription est gratuite pour tous les usagers (*également habitants hors communes*). Pour cela, l'utilisateur doit remplir un formulaire d'inscription qui sera détruit au terme indiqué par la norme en vigueur de la Réglementation Générale de la Protection des Données.

L'inscription des usagers mineurs doit être impérativement rempli et signé par son représentant légal.

Une carte d'emprunteur sera alors remise à l'utilisateur lors de son inscription, valable un an, elle doit être présentée pour chaque emprunt. Tout changement d'adresse ou de coordonnées doit être immédiatement signalé.

3. PRET A DOMICILE

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

L'utilisateur peut emprunter 5 documents (dont 1 DVD et 1 CD) pour une durée de 3 semaines (*pouvant être prolongée sur demande*).

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque se réserve le droit de prendre toutes les dispositions pour assurer le retour des documents (*rappels écrits ou téléphoniques, suspension du droit de prêt...*).

En cas de perte ou de détérioration de document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur. Si le document a plus de deux ans de retard, un forfait de 10 euros pour un livre et 20 euros pour un DVD, sera facturé.

4. INSCRIPTION A TITRE COLLECTIF

Une carte d'emprunteur est remise à un responsable par sa collectivité, désigné comme personne physique.

Les conditions d'inscription et d'emprunt sont identiques à celles exigées pour l'inscription individuelle.

Peuvent s'inscrire au titre de collectivité : les établissements scolaires, les centres socio-éducatifs, les établissements de santé, les maisons de retraite, les clubs du 3^e âge...

ARTICLE 2 : HORAIRES D'OUVERTURE

La médiathèque est ouverte toute l'année

- Mercredi : 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : 16h à 18h30
- Samedi : 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

Et sur les périodes de vacances scolaire

- Mardi au Samedi : 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

La médiathèque pourra avoir des fermetures et ouvertures exceptionnelles. Toutes modification d'horaire fera l'objet d'une communication auprès des usagers.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS ET SERVICES

1. DOCUMENTS

Toutes les œuvres présentes au sein de la structure peuvent être consultées et/ou empruntées (*sauf indications contraires*).

2. ACCES A INTERNET

L'accès à Internet est également gratuit, mais les usagers doivent décliner leur identité avant utilisation. Nous rappelons que le téléchargement est interdit et que la médiathèque s'autorise le droit de regard sur les sites consultés, ainsi que d'interrompre toute consultation.

3. ACCES AUX CONSOLES DE JEUX VIDEO

L'accès aux consoles de jeux vidéo est seulement sur demande auprès d'un agent de la médiathèque.

L'accès est autorisé aux usagers mineurs d'au moins 12 ans. Sous cette limite d'âge, une autorisation écrite du responsable légal sera demandée.

Afin qu'elles profitent au plus grand nombre, les consoles sont disponibles dans la limite d'une heure par jour et par joueur.

Un comportement inapproprié entraîne l'arrêt immédiat de la console par les agents de la médiathèque.

4. DROITS ATTACHES AUX DOCUMENTS

La médiathèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Ainsi, elle dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous :

- ✓ Les auditions ou visionnements des documents multimédias sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé ;
- ✓ La reproduction partielle ou totale des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel ;
- ✓ La reproduction partielle ou totale des documents sonores et multimédia (DVD, CD...) est formellement interdite.

ARTICLE 4 : LE LIEU D'ACCUEIL

1. LE LIEU

La médiathèque est ouverte à tous, sans limite d'âge. Toutefois, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. De plus, tout mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents (*ou adultes responsables*).

Si la responsabilité de la médiathèque est engagée pour une quelconque raison, elle est couverte par la Responsabilité Civile de la Commune-Nouvelle de Mesnil-en-Ouche.

2. COMPORTEMENT DES USAGERS

Le personnel n'est responsable ni des personnes, ni de leurs biens.

Au sein de la médiathèque, les règles civiles présidant à la vie en collectivité s'appliquent à tous. Il est rappelé entre autres l'interdiction de :

- ✓ Fumer/vapoter dans les locaux
- ✓ Manger ou boire
- ✓ Faire du bruit de manière abusive à en gêner les autres usagers du lieu
- ✓ Faire un usage excessif du téléphone
- ✓ D'amener des animaux dans les locaux

Chaque adhérent doit ranger les documents qu'il utilise et respecter le matériel et les autres usagers.

En cas de détérioration volontaire du matériel, des locaux ou de non-respect des règles de vie, l'accès à la médiathèque sera alors refusé aux personnes concernées.

3. APPLICATION DU REGLEMENT

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves ou négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, voire de l'accès à la médiathèque.

Le personnel de la médiathèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est remis à l'utilisateur lors de son inscription, un autre exemplaire étant affiché en permanence dans les locaux.

MEDIATHEQUE DE MESNIL-EN-OCHE

8, place de la Mairie, La Barre-en-Ouche, 27330 MESNIL-EN-OCHE

02.32.47.48.89 – mediatheque@meo27.fr